

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande écrite de renseignements –no 1  
en date du 11 novembre 1999

**Demandeur :** Régie de l'énergie

---

**Question**      **6.1. 4 Références :**  
**(i)**            **SCGM-6 document 4, pages 4 de 5**  
**(ii)**           **SCGM-4 document 1, page 6 de 35**

**Demandes :**

- a) Veuillez indiquer où les investissements de 8,1 millions \$ de projets d'extension de réseau pour 55 km de conduite mentionnés à la référence (ii) sont pris en compte dans le tableau de la référence (i). Est-ce qu'ils impliquent des « Projets de plus de 1 000 000 \$ » ou des « Projets de moins de 1 000 000 \$ » ?
  - b) Si ce montant de 8,1 million est inclus dans le montant de 13,017 million \$ prévu pour les projets de raccordement hors réseau, veuillez préciser la différence technique entre les deux classifications suivantes : « raccordement hors réseau » et « projet d'extension de réseau » (de moins de 1 000 000 \$).
- 

**Réponse**

- a) Les investissements de 8,1 M \$ de projets d'extension de réseau de 55 km de conduite se retrouvent à la ligne 25 de la pièce SCGM-6, document 4, page 4 de 5 et impliquent des projets de moins de 1 M \$.
- b) Les projets d'extension inférieurs à 1 M \$ de la ligne 14 de la pièce SCGM-6, document 4, page 4 de 5, sont subventionnés contrairement à ceux des raccordements hors réseau de la ligne 25 de cette même pièce.